

**Dispositif de télésuivi des patients covid-19 à domicile par le CHU de Bordeaux  
opérationnel depuis le 26 mars 2020 : Cellule Rafael COVID 19**

Quel est le territoire concerné ?

Nouvelle Aquitaine

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tous les patients dépistés ou suspectés covid-19, ayant préalablement été informés par leur médecin et ayant été adressés vers la Cellule Rafael COVID 19 par le médecin.

Tous les médecins de ville et les médecins hospitaliers ont accès au dispositif en proposant à leurs patients de disposer de l'application

Quelle est la surveillance ?

Le dispositif s'appuie sur une « cellule de télésurveillance » hospitalière assurée par les équipes médicales du CHU, et utilisant la solution numérique « Raphaël COVID 19».

Le médecin, soit médecin hospitalier, soit médecin traitant, propose au patient de s'inclure directement dans le dispositif en lui transmettant un document d'information et lien d'inscription par mail (ou remise de la note d'information).

Dès lors que le patient s'inscrit dans le dispositif, son médecin traitant est informé par téléphone par la Cellule Rafael COVID 19.

Le patient a la responsabilité de s'inscrire dans le dispositif, et de compléter le questionnaire qui lui est adressé (1 questionnaire/jour, la fréquence et l'envoi du questionnaire peuvent être adaptés en fonction de l'état de santé du patient).

La cellule de télésuivi a pour mission de : vérifier que tous les patients complètent le questionnaire qui leurs sont adressés et de les relancer si besoin, de suivre les résultats des questionnaires, de mettre en place les actions définies suivant le résultat du questionnaire en lien avec le médecin traitant. La cellule de télésurveillance est ouverte de 8h30 à 18h30, J7.

La cellule Rafael COVID 19 ne se substitue pas au rôle du médecin traitant, à la mission de régulation du SAMU ou au 15 en cas d'urgence, notamment pour tout patient présentant des symptômes graves.

Quels sont les services pour les médecins traitants ?

Le médecin traitant peut indiquer à ses patients d'entrer dans le dispositif de suivi.

Le médecin traitant est tenu informé de la santé du patient par la plateforme de suivi à distance.

Je suis médecin traitant, qui contacter pour avoir plus d'information ?

La plateforme Ville Hop intervient en appui pour tous les professionnels de santé exerçant en Nouvelle-Aquitaine, et répond à toute question liée au fonctionnement de la Cellule Rafael COVID 19 pour les professionnels de santé (05 57 82 00 05 ouverte de 8h30 à 18h30, WE compris ; mail : infocovid@chu-bordeaux.fr).